

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 5 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Début de l'audience
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 04	Remarques préliminaires de M ^c Marc Turgeon sur le déroulement de l'audience. Il fait part que l'audience de demain, mardi, commencera à 8 h 30 et que le sujet numéro 3 portant sur les programmes de dérivés financiers sera traité avant le sujet numéro 2 portant sur les retraits interdits et que peu importe où en sera l'audience mercredi matin, elle débutera avec la preuve d'OC, laquelle requiert les services d'interprétation
9 h 07	M ^c Vincent Regnault (Gaz Métro) annonce que les réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 4 de la Régie viennent tout juste d'être déposées dans le système de dépôt électronique de la Régie Il émet des commentaires à propos des documents que TCPL a déposés dans le système de dépôt électronique de la Régie vendredi et lesquels seront utilisés en contre-interrogatoire Il mentionne qu'il préférerait ne faire son argumentation que jeudi matin, même si l'audience devait se terminer tôt mercredi
9 h 10	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Patrick Cabana</u> , vice-président, réglementation et approvisionnements, 1717, du Havre, Montréal <u>Frédéric Morel</u> , directeur, approvisionnements gaziers, 1717, du Havre, Montréal <u>Marie-Stella Downs</u> , conseillère senior, planification long terme, approvisionnements gaziers, 1717, du Havre, Montréal <u>Caroline Dallaire</u> , conseillère principale à la prévision de la demande, 1717, du Havre, Montréal Témoins du panel n ^o 1 sur le plan d'approvisionnement et sujets connexes
9 h 11	Adoption de la preuve en chef portant sur le plan d'approvisionnement et sujets connexes par les témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire
9 h 14	Interrogatoire du témoin Dallaire par M ^c Vincent Regnault pour Gaz Métro
9 h 19	Interrogatoire du témoin Morel par M ^c Vincent Regnault pour Gaz Métro
9 h 26	L'audience est suspendue pour 10 minutes
9 h 37	Reprise de l'audience
9 h 37	Contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Dominique Neuman pour S.É./AQLPA
10 h 11	Fin du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Neuman
10 h 13	M ^c Pierre Grenier (TCPL) veut s'assurer que les témoins de Gaz Métro ont en mains tous les documents qu'il a déposés vendredi dans le système de dépôt électronique de la Régie

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 5 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
10 h 13	Le témoin Cabana le confirme
10 h 14	Contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Pierre Grenier pour TCPL
10 h 19	Intervention de M ^c Regnault. Il rectifie ce que Gaz Métro demande dans sa requête
10 h 19	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Pierre Grenier pour TCPL
10 h 25	<u>Objection de M^c Regnault</u> à l'égard de l'utilisation des documents déposés par TCPL vendredi dans le système de dépôt électronique de la Régie. Il indique que M ^c Grenier tente d'importer une partie des débats ayant lieu devant l'ONE. Il fait des représentations sur le moyen de preuve utilisé ainsi que sur les règles de justice naturelle
10 h 34	M ^c Regnault dépose : Extraits du jugement - <i>Royal Victoria Hospital et al. c. Morrow</i> , [1974] R.C.S., non cotés
10 h 35	Poursuite des représentations de M ^c Regnault
10 h 41	Fin des représentations de M ^c Regnault
10 h 41	Représentations de M ^c Guy Sarault (ACIG) sur l'utilisation, en contre-interrogatoire, des documents déposés vendredi par TCPL
10 h 41	Fin des représentations de M ^c Sarault
10 h 48	Représentations de M ^c Dominique Neuman (S.É./AQLPA) sur l'utilisation en contre-interrogatoire des documents déposés vendredi par TCPL
10 h 51	Fin des représentations de M ^c Neuman
10 h 51	Réplique de M ^c Grenier
11 h 01	Fin de la réplique de M ^c Grenier
11 h 02	Réplique de M ^c Regnault
11 h 07	Fin de la réplique de M ^c Regnault
11 h 07	L'audience est suspendue pendant 20 minutes
11 h 35	Reprise de l'audience
11 h 35	M ^c Turgeon fait part que la Régie rejette l'objection de M ^c Regnault. En effet, les documents déposés vendredi par TCPL auraient pu l'être que ce matin, tout au long du contre-interrogatoire. M ^c Turgeon comprend aussi de M ^c Grenier que ce n'est ni de la preuve et qu'il ne tentera pas de chercher le bien-fondé de certaines informations dans les documents eux-mêmes durant le contre-interrogatoire. Par contre, il permet à M ^c Regnault de s'objecter, document par document, sur la pertinence d'un tel document. M ^c Turgeon indique à M ^c Grenier que le fait que les documents aient été

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 5 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
	déposés par le biais du système de dépôt électronique de la Régie ne le relevait pas de fournir des copies papiers de chacun des documents
11 h 38	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h 31	Reprise de l'audience
13 h 31	M ^e Turgeon informe M ^e Regnault que la Régie accède à sa demande de ne débiter son argumentation finale que jeudi matin
	M ^e Turgeon demande au témoin Morel de se joindre au panel 3 demain matin
13 h 33	Reprise du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
13 h 35	Intervention de M ^e Regnault à l'effet qu'il juge la dernière question posée par M ^e Grenier inutile
13 h 36	Réplique de M ^e Grenier
13 h 38	M ^e Regnault suggère que les documents auxquels M ^e Grenier référerait ne pourront faire partie de son argumentation ou de sa preuve
13 h 39	Supplique de M ^e Grenier
13 h 39	Supplique de M ^e Regnault
13 h 40	M ^e Turgeon comprend que les documents utilisés par M ^e Grenier ne servent qu'à soutenir son contre-interrogatoire. Par contre, les réponses données par les témoins peuvent servir à son argumentation, sinon, quel est le but d'un contre-interrogatoire?
13 h 41	Représentations de M ^e Regnault
13 h 45	M ^e Turgeon souligne à M ^e Regnault que le panel répond au meilleur de sa connaissance. Il invite M ^e Regnault à intervenir seulement s'il a une objection sur la pertinence de la question posée
13 h 47	<u>Objection par M^e Regnault</u> (inutile de poser à nouveau une question posée ce matin)
13 h 48	Réplique de M ^e Grenier
13 h 48	Réplique de M ^e Regnault
13 h 50	M ^e Turgeon avise que la Régie prend l'objection sous réserve
13 h 50	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
13 h 52	<u>Objection par M^e Grenier</u> (le témoin fait des commentaires éditoriaux)
13 h 52	M ^e Regnault demande à M ^e Grenier de laisser le témoin répondre
13 h 53	Réplique de M ^e Grenier
13 h 53	M ^e Turgeon invite M ^e Grenier à laisser le témoin répondre

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 5 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
14 h 10	<u>Objection par M^e Regnault</u> à l'interprétation qu'on pourrait faire de la réponse donnée par le témoin
14 h 11	Réplique de M ^e Grenier
14 h 13	Réplique de M ^e Regnault
14 h 14	Supplique de M ^e Grenier
14 h 15	M ^e Turgeon juge qu'il s'agit d'une bonne ligne de questions. Il invite M ^e Grenier à poursuivre
14 h 16	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
14 h 27	<u>Objection par M^e Regnault</u> (on s'éloigne du sujet – il s'agit de questions inutiles)
14 h 28	Réplique de M ^e Grenier
14 h 30	Réplique de M ^e Regnault
14 h 30	M ^e Turgeon invite M ^e Grenier à poursuivre sa ligne de questions
14 h 30	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
14 h 46	<u>Objection par M^e Regnault</u> à ce qu'on accorde une quelconque valeur à ces informations-là et qu'elles ne soient pas utilisées en argumentation par M ^e Grenier ou que la Régie ne les utilisent pour fonder sa décision
14 h 48	Réplique de M ^e Grenier
14 h 50	Réplique de M ^e Regnault
14 h 50	M ^e Turgeon annonce que l'objection est prise sous réserve
14 h 51	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
14 h 59	Intervention de M ^e Guy Sarault (ACIG). Il rectifie le nombre d'options mentionné par M ^e Grenier
15 h	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
15 h 02	<u>Objection par M^e Regnault</u> à ce que le contenu du document soit utilisé en argumentation par M ^e Grenier ou que la Régie ne l'utilise pour fonder sa décision
15 h 03	Réplique de M ^e Grenier
15 h 04	M ^e Turgeon annonce que l'objection est prise sous réserve
15 h 04	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
15 h 10	Commentaire de M ^e Regnault à l'effet qu'il faut faire preuve de courtoisie envers les témoins ainsi qu'entre confrères
15 h 11	Commentaire de M ^e Turgeon

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 5 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
15 h 13	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Pierre Grenier pour TCPL
15 h 15	<u>Objection par M^c Regnault</u> à ce que les informations soient utilisées en argumentation par M ^c Grenier ou que la Régie ne les utilisent pour fonder sa décision
15 h 15	M ^c Turgeon annonce que l'objection est prise sous réserve
15 h 16	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Pierre Grenier pour TCPL
15 h 29	Fin du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Grenier
15 h 30	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h 45
15 h 50	Reprise de l'audience
15 h 50	Contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Steve Cadrin pour l'UMQ
15 h 57	Fin du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Cadrin
15 h 57	Contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Louis Legault pour la Régie
16 h 04	<u>Engagement n^o 1 de SCGM</u> : définir comment, à partir d'une régression globale, on passe à un facteur mensuel (demandé par la Régie)
16 h 05	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Louis Legault pour la Régie
16 h 13	<u>Engagement n^o 2 de SCGM</u> : quelles sont les variations attribuables au tarif D ₁ et aux tarifs D ₃ /D ₄ (variations entre 2012 et 2013) de l'approvisionnement requis pour répondre à l'hiver extrême (demandé par la Régie)
16 h 14	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Cabana, Morel, Downs et Dallaire par M ^c Louis Legault pour la Régie
16 h 17	L'audience est ajournée au 6 novembre 2012 à 8 h 30
	<p style="text-align: right;"><i>Johanne Le huis</i> , greffière-audicière</p>

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 5 NOVEMBRE 2012

DOSSIER : R-3809-2012

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Marc Turgeon (Président de la formation), de même que M. Jean-François Viau et M^{me} Françoise Gagnon**

Le procureur de la Régie est : **M^e Louis Legault**

La requérante est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
Représentée par M^e Vincent Regnault

Les intervenants sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault *présent AM et PM*

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)
Représentée par M^e André Turmel *absent AM et PM*

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)
Représenté par M^e Geneviève Paquet *absente AM et PM*

OPTION CONSOMMATEUR (OC)
Représentée par M^e Éric David *présent AM et PM*

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)
Représenté par M^e Franklin S. Gertler *absent AM et PM*

REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ)
Représenté par M^e Annie Gariépy *absente AM et PM*

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)
Représenté par M^e Dominique Neuman *présent AM et PM*

TRANSCANADA ENERGY LTD. (TCE)
Représentée par M^e Pierre Grenier *présent AM et PM*

TRANSCANADA PIPELINES LIMITED (TCPL)
Représentée par M^e Pierre Grenier *présent AM et PM*

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)
Représentée par M^e Hélène Sicard *absente AM et PM*

Début: 9h ⁰²

Reprise: 13h

Dîner: 11h ³⁸

Après-midi: 16h ¹⁷

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^e Steve Cadrin

présent AM et PM

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 5 novembre 2012

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Frédéric Morel	2012/11/05
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Directeur – approvisionnements gaziers	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Marie-Stella Downs	2012/11/05
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Conseillère senior – planification, long terme, approvisionnements gaziers	
ADRESSE :	1717, du Havre, Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Caroline Dallaire	2012/11/05
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Conseillère principale à la prévision de la demande	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Patrick Cabana	2012/11/05
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Vice-président, réglementation et approvisionnements	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

